

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATI0000

Direction Générale des Services

DGA Aménagement du territoire
Direction des aides territoriales

Dossier suivi par : Joseph Philion
Références : 2020-01129-01 T :
04.67.67.63.46
E : jphilion@herault.fr

MADAME ISABELLE GUIRAUD
MAIRE DE SAINT JEAN DE VEDAS
4 RUE DE LA MAIRIE
HOTEL DE VILLE
34430 ST JEAN DE VEDAS

Madame le Maire,

Je vous confirme que par délibération du 24 avril 2020, le conseil départemental a décidé de vous accorder une subvention de 424 500 euros pour la création d'une salle polyvalente dans le quartier Roque Fraisse, pour un montant de projet de 2 760 000 euros HT.

Durée de validité des subventions

Le délai de validité pour le commencement d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date de la présente lettre. L'opération devra être terminée impérativement dans un délai de 36 mois.

Le mémento joint précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale. L'inobservation de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la déchéance de la subvention départementale.

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, une dérogation de commencement d'exécution vous a été accordée à compter du 1er janvier de l'année du vote.

Publicité des subventions

Pendant la durée de l'opération, le maître d'ouvrage devra porter à la connaissance du public l'origine des crédits attribués à la réalisation du projet.

Dans le cadre de sa politique de communication, le conseil départemental sera éventuellement amené à vous proposer de poser un panneau d'information.

Je vous précise que l'exécution de l'opération et l'utilisation des crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président du Conseil départemental,



Kléber MESQUIDA

NB : Les aides accordées par le Département peuvent être attribuées dès lors que le budget général a été adopté. Ce budget a été voté par 35 conseillers départementaux (les 28 élus du Groupe Majoritaire de la Gauche Républicaine + 7 élus du Groupe Union de la Droite et du Centre)

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4T : 04 67 67 67 67

Le Département dispose de moyens informatiques destinés en interne à améliorer le traitement de vos courriers. Conformément à la loi Informatique W : herault.fr et libérés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au service courrier.